

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Bien. Ça va, Mesdames? Merci beaucoup.

2575 **M. MARTIN ROY :**

Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

2580

Alors Conseil régional de l'environnement. Messieurs Bergeron et Rondia, c'est ça?

**M. EMMANUEL RONDIA :**

2585

Oui, c'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2590

Bien. Puis-je vous suggérer de ne pas nous lire votre mémoire qui fait dans les 39 pages. On l'a lu.

**M. EMMANUEL RONDIA :**

2595

Parfait. Mais de toute façon, l'idée de la présentation ici était de mettre en avant certains éléments clés du mémoire. On est bien conscient. D'ailleurs, avant tout, on tient à remercier l'OCPM de nous donner l'occasion de partager notre réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Le Conseil régional de l'environnement en fait se penche sur ces questions-là depuis plus d'une quinzaine d'années. En 2004, on avait déjà réalisé un document en fait qui s'appelle *Les espaces verts et bleus du parc Jean-Drapeau, un patrimoine à protéger* et notre première

2600

recommandation dans ce document-là était de mener une consultation sur la révision en fait du Plan directeur de 93. Donc on se retrouve ici quatorze ans plus tard mais on est content d'être là, puis on espère que c'est une première étape dans un processus qui va donner toute son envergure au parc Jean-Drapeau

2605

Aussi, vous dire – et je pense c'est un élément important – que ce mémoire a été rédigé en collaboration avec des partenaires. On a un organisme qui regroupe un grand nombre de membres. Donc pour aller chercher des idées, pour élaborer le mémoire, on a travaillé avec nos partenaires, autant des organismes locaux, régionaux, des experts universitaires aussi pour étayer au maximum nos propositions dans la perspective justement d'alimenter le travail de la commission.

2610

On ne passera pas trop de temps sur la question des constats. L'idée est plus d'aller vers les recommandations principales qu'on a dégagées. Mais peut-être quand même souligner certains éléments comme, entre autres, la place de la nature dans le parc, l'usage, la vocation première du parc comme espace vert et bleu public et l'usage événement qui, selon nous, a empiété cet usage parc vert et bleu au cours des années. Le lien avec le bleu est évidemment également avec la question du lien au fleuve. Donc le parc est vraiment au cœur, au centre du fleuve. Les accès autant visuels que physiques sont faibles ou déficients, mal aménagés. Donc il y a vraiment un travail qui permettrait de donner toute sa grandeur au parc.

2615

2620

La place démesurée accordée à l'automobile évidemment, que ce soit par les chemins mais aussi et surtout par la question des stationnements. On a fait un petit exercice qui n'a pas une valeur scientifique mais en mesurant la superficie des boisés du mont Boullé comparée à la superficie des stationnements, on arrive à peu près à la même superficie, donc ce qui est quand même un chiffre assez important et parlant qui montre que dans un parc, les surfaces asphaltées occupent vraiment une place très importante du territoire.

2625

Puis le point sur la promenabilité, je pense c'est un élément que vous avez sûrement remarqué dans notre mémoire, mais l'idée de créer des parcours conviviaux pour les cyclistes et

2630

2635 les piétons tout au long de l'année, donc que ce soit été comme hiver, qu'il y ait ou non des événements qui occupent une partie du site, mais vraiment cette idée de continuité des parcours et d'accès à, en fait, toutes les richesses du parc en tout temps pour l'ensemble des Montréalais donc qu'on soit piétons ou cyclistes.

2640 Le manque d'encadrement des promoteurs et la dépendance financière aux grands événements est problématique. Le fait d'organiser un événement au parc Jean-Drapeau doit être vu comme un privilège. Je pense que c'est un espace incroyable qui justement demande aussi des efforts de la part des gens qui les occupent. Puis quand on parle de promoteurs, c'est autant des promoteurs de très gros événements mais aussi des gens ou des organisations ou des personnes, des privés, qui louent certains espaces et qui occupent des espaces dans le parc pour des activités de plus faible envergure, mais avec des perturbations en termes d'entreposage, en termes d'impacts visuels qui sont constatés lors de ces événements-là. Donc  
2645 il y a un enjeu justement sur tout cet encadrement des promoteurs, puis ça va arriver dans nos recommandations, bien entendu.

2650 Puis la question de la transparence et de la participation citoyenne. L'exemple de l'amphithéâtre, de toute la saga de l'amphithéâtre mais aussi, en fait, des choix qui ont été faits au cours des années par la Société du parc et la place qui a été donnée à la société civile de collaborer, de participer aux réflexions, de participer à la discussion pour faire avancer les dossiers a, selon nous, été négligée au cours des années.

2655 Donc ça, c'est un peu les grands constats qu'on tire et qui ont aiguillé et défini notre réflexion pour la suite pour découler aux recommandations.

**M. CHARLES BERGERON :**

2660 Donc ces grands constats qu'on vient de vous présenter sont en contraste avec certains éléments de la vision qu'on aimerait voir advenir pour le parc. Cette vision-là, on aimerait vous en

2665 exposer les grands éléments qui sont les plus importants pour nous. On aimerait insister sur le fait que d'abord et avant tout, pour nous, le parc doit retrouver sa valeur de parc vert et bleu actif et que cet usage doit prévaloir, sans contredire les autres usages, c'est cet usage-là qui doit prévaloir sur l'ensemble des deux îles, pour nous.

2670 Aussi, on se rappelle que parmi les atouts les plus importants du parc Jean-Drapeau, on retrouve évidemment sa nature insulaire, sa localisation extrêmement avantageuse au milieu du fleuve et sa longue histoire aussi. Donc tout le patrimoine, et j'entends par là autant la nature que le patrimoine historique bâti, sont selon nous des atouts importants et on devrait reconnaître et mettre de l'avant le parc Jean-Drapeau comme étant un lieu où se marient ces patrimoines et où se marient aussi les différents usages à travers un aménagement intégré par contraste avec ce à quoi on a assisté ces dernières années qui, pour nous, est plutôt un aménagement à la pièce où il manquait un certain élément de vision d'ensemble.

2675 Donc, oui, diversité des usages, c'est très intéressant. Comme l'interlocuteur précédent l'a mentionné, c'est vrai que la dimension de rassemblement est très importante, fait partie de l'ADN du parc. Le problème est peut-être davantage au niveau de l'harmonisation des usages.

2680 Et, aussi, comme mon collègue l'a mentionné il y a quelques instants, l'aspect promenabilité fait partie de la vision qu'on aimerait voir advenir sur le parc, c'est-à-dire, par là, on entend un parc qui soit accessible, et explorable en transport actif et qui permette à tout promeneur d'exploiter ce rapport unique au fleuve et à la ville. Et, juste une mention supplémentaire sur ce rapport au fleuve. On a abondamment, je pense, entendu le rapport visuel  
2685 au fleuve, le fleuve comme étant présent comme un élément de décor, on peut dire, ou en tout cas, qui fait partie... Dans une perspective paysagère, c'est quelque chose à mettre en valeur, ça c'est sûr et certain, mais en plus, au-delà de ça, on se permet d'imaginer un fleuve non pas juste à voir mais à sentir, à toucher, un fleuve auquel on peut avoir un contact physique aussi.

2690 Donc notre vision aussi nous amène à imaginer un parc Jean-Drapeau qui contribuerait positivement à la santé et au mieux-être de la population et un parc qui brille par son

2695 exemplarité. Et, dans les énoncés de mission et de vision qui nous ont été soumis, le mot « innovation » revient souvent et on aime bien ce terme mais à condition, dans notre compréhension des choses, dans notre vision, ce qu'on aimerait voir, c'est que l'innovation soit vraiment mise au service d'une vision, une vision qui soutiendrait une meilleure mobilité, une meilleure conservation, une innovation au service de l'éducation, de la santé et de la résilience.

2700 Et, donc, quand on apprécie l'écart entre notre vision et les constats qui ont été exposés par mon collègue, ça nous a amenés à formuler des recommandations qui, selon nous, nous permettraient de passer de la situation qui prévaut actuellement à une nouvelle situation qui serait l'incarnation de notre vision.

2705 Les recommandations que nous avons soumises sont au nombre de dix-neuf. On ne va pas les repasser une par une ici, mais ce que j'aimerais faire maintenant, c'est vous les présenter en bloc en quelque sorte, vraiment pour insister sur ce qui ressort pour nous comme grand message à retenir de ces recommandations.

2710 Donc en premier lieu, on a formulé quelques recommandations qui vont dans le sens de venir ancrer de grands principes qui sont absolument incontournables. D'abord on aimerait voir quelques changements dans la formulation des énoncés de mission et de vision de la SPJD de manière à ce qu'elles soient encore plus explicites et qu'on insiste davantage sur l'engagement de la Société à vraiment agir selon les principes du développement durable et de la transparence et de l'innovation.

2715 Dans la formulation actuelle, on dit : « Favoriser ces principes » mais on aimerait voir un engagement encore plus ferme. Et, aussi, les modifications que l'on propose à ces énoncés vont dans le sens de compléter l'idée de multiplicité d'usages par, en fait, l'idée encore plus importante pour nous qui est l'harmonisation de ces usages.

2720 Et, autre chose très importante pour nous au plan des grands principes, c'est la transparence et la participation citoyenne et aussi de donner les moyens aux citoyens qui seront

2725 impliqués dans la gouvernance de se prononcer sur le suivi. Donc le corollaire de la participation citoyenne, c'est d'offrir aux citoyens les moyens de faire le suivi sur l'état d'avancement du Plan directeur. Donc il pourrait aussi y avoir, en plus d'une table de concertation, par exemple, il pourrait aussi y avoir des mesures comme rendre public l'état d'avancement du Plan directeur, du plan d'action qui découle du Plan directeur.

2730 Et, évidemment, toute la question de la biodiversité qui est si fondamentale et ça va... Je pense qu'il y a un pas important qui a été franchi dans ce sens-là en se dotant du plan maître forestier mais il reste encore d'autres actions à mener pour mieux connaître les autres composantes de la biodiversité au parc.

2735 Un autre bloc de recommandations qui est très important, c'est toute la question de balise que vous avez évoquée, Monsieur Burton, il y a quelques instants avec l'intervenant précédent. Donc nous amenons effectivement cette idée de baliser les usages sur les différents secteurs du parc en respectant, bien sûr, la vocation première de chaque secteur, mais en venant incarner la volonté de faire advenir la vocation première du parc, sa vocation de parc vert et bleu actif partout, venir incarner ça à travers des balises, des balises, par exemple, qui pourraient circonscrire quelles activités sont permises ou proscrites un secteur à la fois, quels sont les aménagements permis ou proscrits, quelles sont les cibles quant à la plantation d'arbres, les niveaux sonores à ne pas dépasser. Ça ne veut pas dire d'appliquer la même balise sur l'ensemble du parc, vous me suivez bien. Il s'agit plutôt d'y aller un secteur à la fois, puis de  
2740 et bleu actif partout, venir incarner ça à travers des balises, des balises, par exemple, qui pourraient circonscrire quelles activités sont permises ou proscrites un secteur à la fois, quels sont les aménagements permis ou proscrits, quelles sont les cibles quant à la plantation d'arbres, les niveaux sonores à ne pas dépasser. Ça ne veut pas dire d'appliquer la même balise sur l'ensemble du parc, vous me suivez bien. Il s'agit plutôt d'y aller un secteur à la fois, puis de  
2745 dire bien, ici, dans ce secteur-ci, telle balise semble raisonnable pour incarner la vision première.

Et le corollaire de ça, c'est d'inclure dans chacune des ententes conclues avec les promoteurs événementiels, avec les partenaires insulaires, dans chacune de ces ententes inclure ce qu'on appelle un cahier des charges qui est une façon de démontrer très clairement  
2750 par écrit et que ça ait valeur de contrat ce que la Société du parc Jean-Drapeau attend des organisateurs d'événements en termes de montage, démontage, durée d'occupation du site, gestion des matières résiduelles, les impacts visuels, ce genre de chose.

**LE PRÉSIDENT :**

2755

Vous pourriez accélérer juste un peu?

**M. CHARLES BERGERON :**

2760

D'accord. Je vais passer la parole à mon collègue.

**LE PRÉSIDENT :**

2765

Ah! Ça va aller plus vite alors?

**M. EMMANUEL RONDIA :**

2770

Pour la mobilité, je pense qu'il y a aussi certains éléments clés sur lesquels on veut quand même revenir. En premier lieu, la question de la circulation de transit qui, en fait, l'élimination de la circulation de transit est quelque chose qu'on demande depuis longtemps dans le parc qui, à notre avis, n'est pas compatible avec la vocation du parc. L'accès à l'automobile au parc ne serait pas proscrit mais seulement autorisé pour les usagers du parc. Donc éviter ces allers-retours et ces traversées en automobile du parc à tout temps de la journée.

2775

On sait qu'actuellement, il y a un travail qui est mené avec Voyagez Futé, la Société du parc, concernant toute la question de la mobilité. C'est sûr que ça aurait été intéressant d'avoir déjà les résultats ou au moins le portrait de Voyagez Futé pour la consultation, pour nous alimenter dans les propositions, mais un des éléments clés, c'est vraiment d'avoir cette vision intégrée du plan de mobilité. Donc c'est de combiner transport collectif, transport actif, que ce soit aussi les différents organismes qui offrent ces services, donc entre autres BIXI, la STM, essayer de vraiment harmoniser, de favoriser le travail conjoint de toutes ces organisations-là pour qu'une personne qui sort du métro justement ait accès rapidement à un BIXI pour rejoindre un

2780

2785 endroit particulier dans le parc, ce qui actuellement n'est pas le cas, la station de BIXI n'étant même pas à la sortie du métro.

2790 Après, la question de la promenabilité, je ne reviendrai pas là-dessus, uniquement peut-être simplement l'idée d'une promenade panoramique sur le long des berges des deux îles, donc vraiment créer un circuit qui permettrait de reconnecter le citoyen avec le fleuve. Et, toute la question des pôles de mobilité durable. Donc oui le métro est un pôle de mobilité durable clé mais les différents points d'entrée en fait du parc aussi devraient être réfléchis comme des pôles peut-être secondaires mais sur lesquels il y a une réflexion à avoir. La question de la navette fluviale entre autres, les gens qui sortent de la navette puis comment on accède aux différents secteurs du parc.

2795 Élément important, puis ça, ça rejoint un peu l'élément de constat que je mentionnais au début de la présentation, toute la question de la stratégie de conversion des stationnements. Le Conseil régional travaille beaucoup sur la question des stationnements. On a développé un guide pour accompagner les promoteurs, les gestionnaires sur les meilleurs modes de gestion des stationnements dans l'optique de réduire l'emprise du stationnement sur les sites. On a également développé une attestation Stationnement écoresponsable, donc on est tout à fait... On a déjà établi des contacts avec la Société du parc, mais cette volonté de continuer la réflexion et de regarder également avec les autres partenaires insulaires, entre autres La Ronde, sur une meilleure façon d'aménager les stationnements pour regagner de la place qui pourrait être offerte aux piétons et aux cyclistes, puis améliorer l'expérience sur le parc.

2800 Par la suite, on a des recommandations qui sont peut-être plus... En fait, on lance des pistes puis c'est un peu des éléments à creuser. La question de la place métropolitaine du parc, ce n'est pas un élément à creuser, c'est vraiment un élément qu'on voit comme clé également donc d'inscrire le parc dans la trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine, puis on voit ça aussi comme un levier en termes de financement, parce que la CMM reçoit du financement du ministère des Affaires... du MAMOT pour supporter des projets. Quand on regarde la carte, c'est un peu dommage de voir que c'est vraiment le secteur du parc qui est un peu le nœud vide en fait dans cette vision de grand parc vert et bleu.



2815 L'idée de l'organisation philanthropique, on a regardé un peu à New York, à Central  
Park, ce qui se faisait. Par contre, cette réflexion sur le partenariat avec une organisation  
philanthropique ne pourra se faire qu'une fois que la vision sera bien claire, puis que  
l'organisation soit à l'aise de travailler justement à développer un financement pour l'entretien et  
la gestion quotidienne du parc. Donc il y a une réflexion à avoir mais c'est intéressant, je pense,  
2820 d'explorer d'autres modèles de financement pour le parc.

Puis les dernières recommandations sont vraiment peut-être plus spécifiques et  
ponctuelles. La question de l'agriculture, on trouvait ça intéressant l'idée de réfléchir à un centre  
d'interprétation et d'éducation en agriculture. Où le placer? C'est encore à décider mais c'est  
2825 l'idée aussi dans le Plan directeur d'intégrer cette vocation d'éducation dans les grands principes  
qui vont guider les futures actions du parc.

Puis le dernier point vraiment peut-être plus, en fait, spécifique pour le rapport à l'eau et  
la vue sur la ville. Donc ça, ça fait le tour de nos dix-neuf recommandations qui sont détaillées  
2830 plus longuement dans le mémoire.

Pour conclure, je pense c'est ça l'idée vraiment, on a une belle occasion ici de se doter  
d'un plan directeur. Ce qu'on espère, c'est qu'on ne revive pas la situation du Plan directeur de  
93 qui était en fait un très bon document que même qu'on a reconsulté de manière intense pour  
2835 préparer ce mémoire-ci mais qui, par la suite, n'a pas vraiment été mis en œuvre et pas suivi ou  
très rarement suivi dans les grands principes qu'il mettait de l'avant. Donc, là, on espère qu'on  
est dans la bonne direction, puis qu'on va traduire ce Plan directeur-là par un plan d'action. Puis  
c'est sûr que nous on offre notre entière collaboration à la Société du parc pour mettre en œuvre  
et alimenter la réflexion pour les prochaines étapes. Voilà. Merci.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

Bien. Merci beaucoup. J'avais une question. Quand vous avez parlé d'intégrer le parc  
dans la trame verte et bleue de la CMM, à quelques reprises on a mentionné la position

2845 régionale ou métropolitaine du parc Jean-Drapeau, mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement d'intégrer le parc dans la trame verte et bleue? Ça veut dire quoi?

**M. CHARLES BERGERON :**

2850 Bien, ça permet justement de marquer la place du parc à une échelle plus large, puis de montrer que ce n'est pas un parc uniquement réservé aux Montréalais. On est à la frontière de la Rive-Sud et de Montréal également. L'ampleur du parc, tous les bijoux qu'il contient en fait devraient être connus, pas uniquement des Montréalais. Donc cette idée de réflexion à l'échelle métropolitaine, on l'a dans de nombreux dossiers parce que c'est aussi une façon de consolider  
2855 des grands ensembles verts, des grands ensembles écologiques aussi. Donc si on regarde ça à une échelle plus large, il y a des travaux entre autres menés par l'Université McGill et le professeur Andrew Gonzalez sur cette grande connectivité écologique à l'échelle du Grand Montréal qui dépasse même la CMM. Mais c'est d'arriver à sortir... On regarde juste le parc, puis on sort notre... On élargit notre vision, en fait, puis ça, ça a des avantages. Puis on le voyait aussi  
2860 comme un levier possible pour le financement comme je le mentionnais, puis comme un levier pour la reconnaissance du parc aussi via tout le réseau de la CMM.

**LE PRÉSIDENT :**

2865 D'accord. Bien. Question?

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

2870 J'en avais une petite, petite. En fait, dans la mission que vous proposez, à votre première recommandation, vous avez beaucoup parlé d'harmonisation des usages et vous parlez de patrimoine naturel, architectural et historique. Vous avez évacué la notion de la composante culturelle et la composante événementielle. Et, lorsque vous en avez parlé tout à l'heure, vous avez dit que l'importance était l'harmonisation des usages. J'accepte ça. Je vais maintenant à

2875 votre recommandation numéro 8, à la page 15 où vous parlez de réaliser une étude pour le  
compte de la Société, qui établisse les revenus et dépenses attribués à l'entretien de base. Et, à  
la fin, vous dites : « *Cela permettrait aussi, bien entendu, de comprendre dans quelle mesure les  
2880 grands événements contribuent à ce volet et les sommes qu'il faudrait trouver ailleurs, advenant  
que ces événements n'aient plus lieu dans le parc.* » Donc qu'est-ce que je dois comprendre de  
cette phrase?

**M. CHARLES BERGERON :**

2885 On s'est beaucoup battu avec la formulation de cette recommandation-là.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Ah! Bon. C'est pour ça que vous souriez...

2890 **M. CHARLES BERGERON :**

On s'attendait...

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

2895 ... au moment où je vous en parlais.

**M. CHARLES BERGERON :**

2900 Oui. Oui, parce qu'on s'attendait à recevoir une question en fait là-dessus. Ici, ce qu'il  
faut comprendre, c'est que cette étude dont on parle, qui serait utile, c'est une étude qui  
établirait... En fait, qui nous permettrait de comprendre si les redevances qui sont remises à la  
Société du parc Jean-Drapeau pour compenser pour les nuisances occasionnées par la tenue

2905 d'événements, si ces redevances-là sont en réalité suffisantes. On comprend très bien que dans  
la tenue de n'importe quel événement, petit ou grand, il y a des coûts écologiques, des coûts  
sociaux et des coûts qui sont externalisés, puis qu'on peut plus ou moins internaliser dans le  
calcul. Et, ce qu'on constate, c'est que oui, d'une part, les promoteurs remettent des redevances  
à la Société du parc Jean-Drapeau, d'autre part, ce qu'on voit, c'est que la gestion au quotidien,  
2910 les aménagements, tout ça quand même, on dirait qu'il y a quand même un laisser-aller, un  
abandon de certains sites. La dégradation se poursuit malgré qu'il y ait des redevances versées.

Donc l'utilité de cette étude, c'est dans un scénario hypothétique où on se dit... En fait, ce  
qu'on veut, c'est comparer la situation « avec événement » et la situation « sans événement »  
2915 pour comprendre quels sont les coûts d'opération réels qui incombent à la Société du parc Jean-  
Drapeau en les comparant à des coûts d'opération qui sont des coûts d'opération qui incluent les  
retombées négatives des événements.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

2920 Avec votre formulation, on pourrait peut-être aussi comprendre – et corrigez-moi si je me  
trompe – qu'à terme, peut-être que votre recommandation voudrait dire : « Il n'y aura plus de  
grands événements »?

**M. CHARLES BERGERON :**

2925 Je pense que les balises qu'on propose, par ailleurs, vont forcer à un certain point une  
sorte de transformation dans les événements qui seraient admis et je tiens à préciser qu'il y a  
une recommandation aussi sur laquelle je n'ai pas insisté dans cette présentation-ci, mais je me  
2930 permets d'attirer votre attention là-dessus maintenant.

Une de nos recommandations, c'est que la Société du parc Jean-Drapeau accompagne  
ses partenaires insulaires dans la transformation de leurs activités et de leurs événements pour  
en faire des événements carboneutres, des événements qui ont moins de retombées en termes

2935

de pollution sonore, pollution lumineuse, pollution chimique. À titre d'exemple, on disait que les Feux Loto-Québec, en ce moment, même si on aime beaucoup ça les feux, bien la pyrotechnie s'appuie sur des produits chimiques dont les retombées négatives sur l'environnement sont connues maintenant. Alors ça pourrait être, plutôt que de dire on met les Feux Loto-Québec à la porte, non. Ce qu'on prône, c'est plutôt que la Société du parc Jean-Drapeau accompagne les Feux Loto-Québec pour transformer ces événements-là à une échelle plus ou moins longue. Par exemple, on a vu aux derniers Jeux olympiques à Pyongyang, au lieu de feux d'artifice, on a vu des essaims de drones dessiner de grands dessins dans le ciel. Alors on pourrait imaginer que les balises que la Société du parc Jean-Drapeau se donne auraient un pouvoir d'influence sur les partenaires insulaires pour les amener, eux aussi, à devenir des partenaires dans la réalisation d'une vision de développement durable.

**Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs.

**M. EMMANUEL RONDIA :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le rapport de 2004, ça nous évitera de le chercher. Monsieur Roger Laroche, vous êtes là? Nous vous écoutons.